

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Signé le 25 Septembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHIAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**FCT 028-1264/15/CC**

**■ Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 - Enveloppe FEDER "Quartiers sensibles" Axe 4 - Mesure 1 - Reprogrammation d'opérations  
DES 15/13718/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidate à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Planifié sur une durée de six ans (soit jusqu'en décembre 2013 pour sa programmation et décembre 2015 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre Contrats Urbain de Cohésion Sociale de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane et Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Les grands axes stratégiques sont :

- soutien à l'économie et à l'emploi,
- accessibilité et mobilité,
- cohésion sociale et territoriale.

Le Préfet de Région, par courrier du 5 mai 2008, a notifié à Marseille Provence Métropole l'attribution d'une subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » de 9 874 991 euros dont 260 366 euros au titre de l'assistance technique, pour une dépense subventionnable de 19 749 982 euros (Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008).

Une convention de gestion de la subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » approuvée par délibération DEV 001-457/CC du 28 juin 2008, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 29 octobre 2008.

**Signé le 25 Septembre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015**

A ce jour, 85 opérations ont été programmées pour un montant total FEDER de 11 455 388,28 euros (117% de l'enveloppe) sur une dépense éligible totale de 25 831 630,04 euros.

Dans ce cadre, après contrôle de service fait, les opérations suivantes nécessitent un avenant de modification :

- n°47 224 : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour l'opération « Pôle de création d'entreprises à vocation sociale en ZFU – La Cabucelle » programmée lors du conseil de communauté du 13 décembre 2013 pour une aide FEDER de 2 600 000 euros sur une dépense éligible de 5 141 590 euros HT.

Suite à la transmission de la demande d'acompte et du contrôle de service fait, il est apparu que la répartition des postes de dépenses conventionnés a évolué par rapport à celle présentée lors de la demande initiale de subvention. Aussi, un avenant n°1, de modification, est nécessaire.

- n°40 569 : Ville de Marignane pour l'opération « création du Relais Emploi » programmée lors du conseil de communauté du 28 juin 2013 pour une aide FEDER de 568 424 euros sur une dépense éligible de 1 136 849 euros HT.

Après des réunions techniques et deux visites sur place (VSP) les 3 et 20 juillet et 2015, il apparaît que l'opération doit évoluer comme suit, au regard de nouveaux objectifs liés au diagnostic social local :

- pour le public rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières : un lieu unique centralisant les différents services de l'emploi et de l'insertion, sécurisant les logiques de parcours professionnel et d'accompagnement, premier accès ou retour vers l'emploi.
  - pour les institutions et les acteurs de l'emploi : un lieu de mutualisation des moyens humains et matériels au service d'une plus grande lisibilité des solutions mobilisables dans le domaine de l'emploi, de l'insertion, de l'orientation et de la formation professionnelle, en lien avec divers parties prenantes du territoire œuvrant dans cette dynamique (entreprises, institutions).
- Un avenant n°2 est donc nécessaire.

A la suite du Comité Technique de Programmation (CTP) FEDER/FSE par voie de consultation écrite du 6 au 20 août 2015, un avis favorable a été donné pour la régularisation des opérations :

- n° 47 224 : Marseille Provence Métropole « Pôle de création d'entreprises à vocation sociale en ZFU – La Cabucelle » ;
- n°40 569 : Ville de Marignane « création du Relais Emploi »

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 « Axe 4-1 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;

**Signé le 25 Septembre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015**

- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 et le courrier de notification du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 5 mai 2008 ;
- La délibération DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 ;
- La Commission Régionale de Programmation du 16 février 2012 ;
- Le Comité Technique de Programmation des aides FEDER et FSE gérées par Marseille Provence Métropole, par voie de consultation écrite du 6 au 20 août 2015 ;

### **Sur le rapport du Président,**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant**

- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 4.1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère Marseille Provence Métropole et qu'elles représentent un enjeu important pour la Communauté urbaine non seulement en matière de création ou de maintien d'emplois mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire.
- Que le remboursement des fonds européens pour MPM, sur les aides FEDER qu'elle a attribuées à ces opérations, est conditionné à cette régularisation.

### **Après en avoir délibéré :**

### **Décide**

#### **Article 1 :**

Sont approuvés la régularisation et l'avenant qui en découle pour les opérations suivantes :

- n° 47 224 Marseille Provence Métropole « Pole de création d'entreprises à vocation sociale en ZFU – La Cabucelle » pour modification de l'annexe financière ;
- n°40 569 : Ville de Marignane « création Relais emploi » pour modification de l'annexe technique et financière.

#### **Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer les avenants FEDER afférents à ces dossiers.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Relations internationales  
Europe

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

**Signé le 25 Septembre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015**

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole  
FCT 028-1264/15/CC

Guy TEISSIER

**Signé le 25 Septembre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015**